



COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 4 JUIN 2021

Réunion enregistrée, le fichier est disponible pour quiconque en fait la demande durant 2 mois.

Etaient présents : Daniel POINCELET, Christian GALLO, Jean-Noël NAL, René ISNARD, Daniel ROBERT

Etaient excusés et représentés : Christian GARCIN (Pouvoir donné à Daniel POINCELET), Gérard BARDONNENCHE (Pouvoir donné à René ISNARD), Rémy LIEUTIER (Pouvoir donné à Daniel ROBERT)

Etaient absents : David BORELY, Jacques MAUREL, Christian TROJA, Bruno VALENTINI

Etaient également présents sans voix délibérante : Vincent de TRUCHIS (Directeur), Richard CHAIX (Responsable Administratif et Financier)

Secrétaire de séance : Daniel ROBERT

Ouverture de la séance : 10h30

1. PREPARATION DE L'ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES DU 17 JUIN 2021

Une première délibération en date du 19 février 2021 a été prise concernant l'organisation de l'Assemblée des propriétaires.

De nombreux points de doutes étaient encore méconnus.

Nouvelles dispositions :

- La date de validité pour le dépôt des candidatures est fixée au 11 juin 2021.
- L'assemblée des propriétaires se tiendra le 17 juin 2021 à 9h30 pour la première convocation et 10h00 si le quorum n'est pas atteint.
- L'assemblée se déroulera à la salle polyvalente Lucien Roche de la Mairie à Rourebeau.

Ordre du jour : Rapport moral et financier – Election des syndics – Questions diverses.

Il a été envisagé de poser la question dès l'ouverture de l'assemblée si celle-ci souhaite un vote à main levée ou à bulletin secret.

Lecture du règlement des élections et validation

Délibération : oui à l'unanimité des membres présents ou représentés qui valident le règlement comportant les dispositions ci-dessus.

2. OFFRES REÇUES POUR L'AMENAGEMENT D'UN ACCES ET D'UNE PLATEFORME DE STOCKAGE DE CANALISATIONS DERRIERE LA STATION DE POMPAGE DE MONETIER-ALLEMONT.

Le 6 avril 2021, une consultation a été lancée par mail concernant 2 lots :

- **Lot n° 1** : Aménagement d'un accès et d'une plateforme de stockage en commune de Monétier-Allemont.
- **Lot n° 2** : Déplacement de boîtiers béton et de tampon fontes de la plateforme situés aux Prayaous vers la plateforme de Monétier-Allemont.

Le 07 avril 2021, l'entreprise 04 TS sur sa demande a reçu le cahier des charges et à par la suite déposé une offre dans les délais prescrits.

3 offres ont été reçues. Le directeur donne lecture du RAO

Délibérations pour les 2 offres : oui pour accorder les travaux à l'entreprise ABRACHY pour les lots n° 1 pour 17 811 € et le lot n° 2 pour 6 450 €.

3. PRESENTATION DES FRAIS ENGAGES PAR LE DIRECTEUR

Le Président présente les frais engagés par le Directeur pour le compte de l'ASA.

Date	Motif	Montant
19/01/2021	Carburant Super U. Carburant Super U déplacement au SMAVD avec le Président Daniel POINCELET dans le cadre du contrat épargne volume .	63.38
29/01/2021	Cotisation OVH CLOUD sur justificatif facture de la société 29/01/2021 payée par chèque du 16/02/2021	102.89
03/02/2021	Carburant station-service non Total à Super U pour réunion en mairie de Valernes projet tranche 3	74.94
09/03/2021	Carburant Intermarché Oraison	82.68

11/03/2021	Parking souterrain Monthyon proche Tribunal Administratif Marseille Référé contre Préfète du 05	7.80
22/03/2021	Règlement frais de la poste note n°99565914 Recommandé Electrosteeel, Recommandé Préfète 05 suite manquement administratif	17.30
TOTAL		348.99

Délibération : oui à l'unanimité des membres présents ou représentés qui valident le règlement des frais au Directeur pour 348,99 €

Monsieur ISNARD demande que l'ASA fasse acquisition d'une carte bancaire pour le Directeur et pour régler ce type de petites dépenses, ce qui est validé par tous les syndics présents.

4. QUESTIONS DIVERSES

a. Point sur les travaux tranche 3

Les antennes M et R sont presque terminées.

Le Président rappelle le fort soutien de l'Agence de l'Eau et de l'Europe sur cette opération de modernisation du système hydraulique. Il remercie nos partenaires qui s'engagent à la fois pour l'agriculture et pour la préservation de la ressource en eau.



Les économies d'eau permises sont considérables et l'effet sur le Sasse est directe et évident.

Un OS d'arrêt des travaux a été transmis à l'entreprise ABRACHY pour la période estivale afin de ne pas gêner les exploitants agricole concernées par les antennes suivantes.

Les propriétaires sont très satisfaits de la qualité de remise en état des terrains après travaux. Mais également de pouvoir accéder à un service d'eau sous pression géré par l'ASA de Ventavon St Tropez par opposition à une gestion initiale individuelle.

Photo 1. Exemple de chambre de vannes abritant deux points de livraison d'eau



Photo 2. Intérieur de la chambre de vanne et vue sur les équipements de points de livraison d'eau (vannes, régulateur de pression, limiteurs de débits et compteurs). Point de livraison « grandes propriétés » de 22 ha pour monsieur Arieys et de 10 Ha pour monsieur Marrou.



Photo 3. Point d'accès aux eaux en aval du point de livraison



Photo 4 et 5. Sols de la parcelle en cours de remblais. Noter la forte teneur en pierres des sols, puis après travaux de pose de canalisation avec emploi de godets cribleurs. Les sols de remblais sont exempts de pierres de plus de 15 mm sur 30 cm de profondeur



Photo 6. Mise en merlon des sols arables avant l'ouverture de la tranchée pour pose de canalisations. Antenne destinée à alimenter « le Château ».



Photo 7. Bardage de canalisation en DN 400 mm



Photo 8. Point de livraison moyenne propriété. Noter en bas de colonne le compteur à passage intégrale. Reste à réaliser sur ce point de livraison la pose des croisillons de blocage du fût de borne et la tôle galvanisée de couverture du regard.



Photo 9. Shunt de remplissage de l'adducteur principal construit dans la chambre de vanne « MORAN » et permettant de ne pas faire laminer la vanne papillon principale en DN 400.



Les travaux des deux antennes restantes reprendront fin du mois d'aout.

Par ailleurs, le président indique que les travaux de construction du puit en commune de Valernes débiteront quant a eux le lundi 14-06-2021.

Le Président salue et remercie tout ceux qui se sont impliqués pour nous aider. Ceux qui nous ont fait confiance. Les réseaux sont parfaitement réalisés et sont déjà en exploitation au bénéfice de l'agriculture et de production locales.

b. Point sur les contentieux EDF

Dossier 4 millions de KWh, en CAA de Marseille. L'expert DEMUYTER a déposé son rapport. La clôture d'instruction a été prolongé jusqu'au jeudi 17 juin midi. L'ASA déposera un mémoire pour cette date soulignant les anomalies de l'expertise et réitérant que les 4 000 000 kWh de gratuité doivent être compris comme non écartés ainsi que le demande EDF.

Dossier 4 millions de KWh devant la haute juridiction du Conseil d'Etat : Nous ne savons pas encore si notre première demande de pourvoi a été admise.

Dossier ouverture des vannes avant le 15 avril (que EDF a préalablement fermée contre notre volonté) et de facturation par EDF concessionnaire de la chute de Sisteron de soi-disant pertes de productible : Ce dossier doit être précédé de la compréhension de la succession des concessions sur la Durance depuis 1908, de leurs ordonnancements. Il faut au cas par cas identifier ce que les concessions nous ont apporté en matière de dotation en eaux. Dans ce contexte, exposer aussi dans nos mémoires que les droits antérieurement existants et qui nous concernent n'ont pas été remis en cause par les concessions. Cette dernière position pouvant avantageusement être illustrée par l'Arrêt du Moulin de la Saulce, droit d'eau de 1 000 l/s pour lequel EDF a été débouté en appel, arrêt confirmé par la Cassation.

En bref, en maîtrisant le sujet, grâce aux incitations de EDF à nous faire investiguer nous savons désormais relever les anomalies d'écritures des avocats de EDF et les faire valoir dans nos mémoires.

Mais bien entendu il nous appartient d'attendre que les jugements soient rendus. Une série de clôture d'instruction est intervenue pour le 7 juin et une autre série jusque début juillet. Il est donc vraisemblable que nous puissions être fixés sur ces dossiers à l'automne 2021.

Dossier fermeture des vannes après le 15 octobre et facturation par EDF concessionnaire de la chute de Sisteron de soi-disant pertes de productibilité : Ces dossiers sont à analyser comme le paragraphe ci-dessus. Les dates de clôtures sont aussi similaires.

EDF est extrêmement procédurier et semble vouloir aussi nous faire perdre pied dans la gestion d'un nombre très important de contentieux puisque de plusieurs dizaines. Ceci implique en effet un très gros travail.

c. Extension de la location sur la propriété BARDONNENCHE

Monsieur Bardonnenche a été interrogé pour savoir s'il acceptait d'étendre de quelques dizaines de m² la surface qu'il nous loue. Il a aimablement accepté de répondre favorablement à notre demande.

Aussi l'ASA a-t-elle mis en commande des étagères de type rack spécifiquement destiné au rangement de charges lourdes.

Les pièces spéciales de raccordement très particulières en raison de leurs fort diamètres, de leurs PN élevées ou autres sont stockées à ce jour en extérieur sur la parcelle des Prayaous. Elles seront alors déplacées sur le site chez M. Bardonnenche dès que les étagères seront montées.

d. Cols de cygnes

M. Daniel ROBERT évoque à nouveau le remplacement des cols de cygne qui à ce jour restent à la charge des adhérents et qu'il souhaiterait voir pris en charge par l'ASA.

Ce jour, le règlement intérieur prévoit que les cols de cygnes restent du domaine privé et ne rentrent pas dans le cadre de la prise en charge par l'ASA, même si cela peut paraître inéquitable toutes les propriétés à irriguer n'étant pas situées à la même distance des points de livraison.

Cependant telle était la règle lors de leurs installations.

Le Directeur vient ajouter qu'il sait qu'il existe des conventions par lesquelles un certain nombre de propriétaires ont consentis à prendre à leurs charges ces cols de cygnes. Cependant ces documents sont des documents d'archives non numérisés et dont l'accès n'est pas possible sans un travail de recherche préalable du secrétariat, de numérisation, de classement et de positionnement des actes sur le SIG.

Fin de séance : 12h15

Le Président
Daniel POINCELET

